

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Rapport sur l'exécution des délégations de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022**

Séance du 22 juin 2023

Convocation du 16 juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 08, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le seize juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Patrice Pattée par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 22 juin 2023

**OBJET** : Rapport sur l'exécution des délégations de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-3,

Vu le rapport établi par le délégataire sur l'exécution pour l'exercice 2022 de la délégation de service public de l'exploitation des marchés d'approvisionnement,

Considérant que ce rapport a été soumis à la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 31 mai 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite des rapports établis par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milijie Louis*

le secrétaire de séance

*Sturuy*